



Dossier de Presse

Présentation du Service hivernal dans l'Indre

Département de l'Indre

Direction de la Communication - Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Fax : 02 54 08 39 05 - Email : mbonnefond@indre.fr

La circulation en hiver sur le réseau routier de l'Indre

1. La route en hiver

En hiver, la neige et le verglas entraînent de nombreuses difficultés sur les routes. La neige, phénomène visible, peut en cas d'abondance, avoir des conséquences tout à fait spectaculaires sur l'état des routes. Piège hivernal redouté et le plus dangereux, le verglas est, quant à lui, à la fois difficile à repérer et à «négocier». Afin de mieux réagir, l'usager doit appréhender ces phénomènes météorologiques et anticiper les conditions routières de circulation qui leur sont associées.

2. Pour quatre conditions routières de circulation, des conseils adaptés

A chaque phénomène météorologique correspond une condition routière de circulation. Quatre conditions de conduite hivernale sont ainsi définies :

- **normale** : absence de pièges hivernaux sur les chaussées,
- **délicate** : condition de conduite la plus dangereuse (verglas localisé, neige en faible épaisseur),
- **difficile** : risque de blocage du trafic (verglas généralisé, neige),
- **impraticable** : paralysie du trafic (pluie en surfusion, neige en forte épaisseur, congères).

Ces appellations sont un «code», à la fois partagé par tous les techniciens concernés et destiné à l'usager, alors invité à se renseigner régulièrement sur l'état de la route, à adapter sa conduite, à suivre les conseils... voire à ne pas partir.



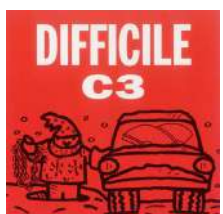
Route normale : restez prudent

- Attention aux caprices de la météo
- Être attentif, on peut passer très vite à la condition "délicate"
- Pneus en bon état



Route délicate : restez vigilant

- Se méfier du verglas
- Attention aux effets de surprise, ralentir... Surtout en virage et en déclivité
- Ne pas chaîner sur la voie



Route difficile : préparez votre déplacement

- Ne pas doubler un véhicule bloqué sans être sûr de pouvoir dégager la voie
- Pneus "hiver" recommandés
- Chaînes souhaitables
- Ne pas chaîner sur la voie



Route impraticable : ne partez pas

- Pluie verglaçante, neige abondante...
- Risque d'être bloqué pendant des heures

Quelques conseils sur la conduite en hiver

- Adoptez une conduite préventive : anticipez vos manœuvres, ni accélération, ni freinage brutal, pas de coup de volant brusque.
- Ralentissez à la moindre alerte : traces humides, gelées blanches, brouillard.
- Ne doublez pas les engins de salage et de déneigement en intervention : Art R414-17 du code de la route.
- Détectez les zones à risques : les zones ombragées, les bordures de bois ou de rivières, les virages, les ponts...
- Ne croyez pas aux effets immédiats du sel.
- Allumez vos feux de croisement.
- Augmentez vos distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

3. Les pouvoirs publics : qui fait quoi ?

Le réseau routier départemental est traité par les équipes de la Direction des Routes du Département de l'Indre, soit 4 977 km classés par priorité (1 421 km constituent le réseau de référence).

Les routes communales soit environ 6 000 km dans l'Indre sont traitées par les services de la Commune concernée. Point particulier en agglomération : les opérations de déneigement relèvent de la compétence du Maire quel que soit le propriétaire de la route.

La route nationale RN 151 entre Châteauroux et la limite du département du Cher, soit 37 km environ ainsi que l'A20 (98km dans l'Indre) sont traitée par les services de l'État (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest).

4. Le réseau départemental

Le Département a adopté le Schéma Départemental de Viabilité Hivernale consultable sur le site www.indre.fr => Territoire / déplacements / routes / service hivernal / docs qui :

- formalise la politique menée en matière de viabilité hivernale par le Département,
- précise les acteurs de la viabilité hivernale,
- définit les niveaux de service prévisionnels attendus sur les routes départementales en fonction de la hiérarchisation du réseau,
- précise l'organisation mise en place pour atteindre ces niveaux de service.

La mise en œuvre de la viabilité hivernale sur le réseau départemental est effectuée en cohérence avec les actions de l'État sur le réseau national.

La viabilité hivernale est l'état des conditions routières de circulation et du trafic résultant des actions et dispositions prises par tous les acteurs pour s'adapter ou combattre les phénomènes routiers hivernaux.

Le service hivernal dans l'Indre activé entre le 4 décembre 2020 et le 12 mars 2021

1. Un réseau particulièrement surveillé

De début décembre à mi-mars, les agents de l'entretien et de l'exploitation des routes et le personnel d'encadrement sont mobilisables pour assurer la viabilité hivernale des **4 977 km de routes départementales**.

2. Des professionnels mobilisés 24h/24h

Pendant l'hiver, les agents chargés de l'exploitation des routes peuvent être appelés, suivant les niveaux de service le jour et la nuit pour saler ou déneiger les chaussées des principaux itinéraires. Des circuits de patrouille sont organisés sur des itinéraires représentatifs du réseau routier départemental afin d'observer l'état de ce réseau. Les patrouilleurs relèvent la température de l'air, de la chaussée, l'humidité... Ces observations permettent, si nécessaire, de donner l'alerte et de lancer les opérations de traitement.

Ces acteurs du service hivernal bénéficient des prévisions météorologiques transmises par Météo France, et aussi des renseignements des gendarmeries, des services de secours et des départements limitrophes, entités qui restent également vigilantes. Les prévisions météorologiques et leurs influences sur l'état des routes sont analysées et diffusées biquotidiennement vers les équipes de terrain, patrouilleurs et intervenants.

3. Les différents niveaux de service

PRUDENCE, les 4 977 km de routes départementales de l'Indre ne sont pas remis en état de circulation normale en même temps !

Le service hivernal : une question de priorité

Les services routiers du Département organisent leurs interventions suivant trois niveaux de service selon la catégorie de la route. (voir carte du réseau de référence).

- **Niveau de service N2**

Il est prioritaire et permanent. L'objectif est de maintenir des conditions de circulation acceptables. Les durées prévisionnelles de retour à des conditions normales de sécurité varient de 3 à 4 h environ, suivant le moment de la journée à compter de la fin du phénomène. Des interventions peuvent avoir lieu de nuit et le week-end si les circonstances l'exigent. Il concerne les routes départementales 920, 927, 943, 951, 134 et 956.

- **Niveau de service N3**

Non prioritaire et non permanent (3h-18h en semaine et 6h-18h les week-end), il doit permettre de maintenir des conditions de circulation acceptables. Le niveau de service N3 intéresse le réseau départemental assurant une circulation de transit et l'accès aux pôles économiques générateurs de trafic.

- **Niveau de service N4**

A l'issue du traitement des deux premiers niveaux, la priorité sera donnée aux itinéraires classés N4 par rapport au reste du réseau, dans la mesure du possible et en tout état de cause, pendant les heures normales de travail.

Le niveau de service qui concerne les routes d'intérêt national, n'est pas traité par les agents du Département. La loi du 13 août 2004, qui a transféré les routes nationales d'intérêt local aux Conseils généraux, a laissé à l'État la compétence pour gérer et entretenir le « réseau principal structurant ». Ce réseau est constitué des seules routes et autoroutes porteuses de trafics à longue distance, desservant de grandes villes et considéré donc comme essentiel pour l'économie nationale. Dans l'Indre, seuls deux axes sont concernés : l'autoroute A20 et la N151 (Châteauroux-Bourges). Elles sont entretenues par les agents de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest(DIRCO), qui dépendent du Ministère de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires et de la Mer.

- **Linéaires des niveaux de service**

Niveau N2	270 km
Niveau N3	828 km
Niveau N4	323 km
et reste du réseau à traiter après le réseau N4	3554 km

Les niveaux de service N2, N3 et N4, qui constituent le réseau de référence de 1421 km, représentent 29 % du réseau routier départemental de l'Indre et supportent 90 % du trafic. Ce réseau est traité en priorité en cas d'intempéries.

Les interventions sur le réseau routier hors réseau de référence s'opèrent dans l'ordre suivant :

1. désenclavement des bourgs et transports collectifs,
2. réseau de RD restant à traiter.

4. Les moyens et les coûts d'intervention

a. Les moyens

Dès l'alerte, les 27 équipes d'intervention dotées de camions, saleuses et lames, peuvent sortir sur l'ensemble du département. Ce dispositif mobilise 70 agents. En cas de situation difficile, les 250 agents chargés de l'exploitation peuvent être mobilisés. Les entreprises de travaux publics peuvent aussi être appelées en renfort, en particulier pour le raclage de la neige.

b. Les stocks

En début de période hivernale, ce sont environ 3 000 tonnes de sel qui sont stockées dans les différents centres d'entretien et d'exploitation de la route du département. Afin d'optimiser le stockage du sel dans chaque centre d'entretien et d'exploitation de la route, le Département a procédé à la construction de cases à sel couvertes. Ce programme est maintenant achevé et permet des conditions de stockage satisfaisantes pour l'environnement et la préservation de la

qualité du sel. De même, neuf cuves à saumure sont réparties sur le territoire afin de pouvoir utiliser la bouillie de sel (mélange de saumure et de sel).

c . Les coûts

Le coût d'intervention du service hivernal pour un hiver particulièrement peu rigoureux tel que l'hiver 2019-2020 est de l'ordre de 160 000 €. Ce coût comprend les frais de véhicules et des engins de service hivernal, la fourniture des fondants (sel et saumure) auxquels s'ajoutent les astreintes et les heures supplémentaires des agents.

d. La viabilité Hivernale 2019-2020 : les chiffres clés

Le département de l'Indre est classé en zone à hiver « peu rigoureux » avec 10 à 30 jours d'intempéries (verglas ou neige).

Le service hivernal (14 semaines) est représentatif de ce classement :

Interventions des services : quelques indicateurs

- 48 « patrouilles » au total, déclenchées à partir de la veille météorologique
- Moins de 10 jours de traitement
- 60 tonnes de sel environ utilisées au cours de l'hiver

Les sources d'informations sur l'état des routes

1. Pour les trajets

- **Météo France** : Tél → 32 50 prévisions sur le Département (service payant)
- **Internet**
www.meteofrance.com
www.autoroutes.fr
www.inforoute (+ numéro du département).fr
- **Radios**
FM 93.5 et 103.2 (France Bleu Berry) sur A20
FM 107.7 (Autoroute FM) sur les autoroutes concédées
- **Une information** est susceptible d'être diffusée sur les réseaux sociaux du Département et/ou le site www.indre.fr lorsque la situation de traitement le justifiera.

2. Les contacts au Département

Accueil standard Tél : 02 54 27 34 36

Direction des Routes Tél : 02 54 08 37 45

Site internet : www.indre.fr

=> Territoire / déplacements / routes / service hivernal / docs



**RESEAU DE REFERENCE
2020-2021**



Niveau de service

- N1 : A20
- N1 : RN151
- N2
- N3
- N4

**MATERIEL DE VIABILITE HIVERNALE
2020-2021**



-  Saleuse 3,5 m3
-  Saleuse 4,5 m3
-  Saleuse 6 m3
-  Tracteur avec lame
-  Cuves à saumure
-  Stock de sel